

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	28

Numéro Délibération	04/2024
Mise en ligne	29 janvier 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 19 janvier 2024

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents	M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA - Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL
Représentés	Mme Christine OLIVA – Pouvoir à M Guy LAURET / M. François BATOCHÉ – pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Anthony PEROTTI – pouvoir à M. Frédéric SARROUY
Excusés	/
Absente	Mme Sabrina ELKHEITER

### Objet de la délibération

Marchés publics - Maîtrise d'œuvre relative au travaux de démolition et de reconstruction de vestiaires et club-house football sous tribune – Procédure adaptée – Adoption du marché

Monsieur Naïl AOURRAË rapporte l'affaire ;

Il est rappelé le projet de démolition et de reconstruction des vestiaires et club-house football au sein du complexe sportif Guillaume DIDES.

Le programme de l'opération intègre également la démolition de la tribune existante, qui sera reconstruite, pour une capacité augmentée d'environ 270 places, en superposition des nouveaux locaux. Ces derniers répondront aux normes fédérales d'une équipe pouvant évoluer au niveau supérieur et dimensionnés à hauteur du nombre aujourd'hui atteint d'équipes et de licenciés, avec une surface développée doublée, d'environ 460 m<sup>2</sup>, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 1.250.000 €uros H.T.

A cet effet, une procédure adaptée n°PA.23.06, selon les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1<sup>o</sup> du Code de la commande publique, a été lancée pour confier la maîtrise d'œuvre de l'opération.

L'avis d'appel public à la concurrence était mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.montpellier3m.fr> (profil acheteur de la commune) le 28/11/2023 et publié à la Gazette de Montpellier du 30/11/2023. La date limite de remise des offres était fixée au 08/01/2024 à 12 heures. 3 groupements de maîtrise d'œuvre ont ainsi pu déposer une offre par voie dématérialisée.

Dans sa séance du 18 janvier 2024, après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie à titre informel et pour avis consultatif dans le cadre d'une procédure adaptée, proposait de retenir le groupement d'entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune au regard des critères d'attribution figurant au règlement de la consultation.

.../...

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

.../...

Ainsi, je vous propose :

1°) d'adopter le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la société BAM Architectes, dont le siège social est 411 rue Favre de Saint Castor, Immeuble Le 411 à Montpellier (34080), agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint constitué avec les sociétés ALD Ingénierie (34080), CALDER Ingénierie (34080) et RELIEF GE Montpellier (34473), aux conditions suivantes :

- Missions de base et missions complémentaires PC et OPC, selon un taux global de rémunération de 7,53 %, soit un forfait d'honoraires provisoire de : 94.170,00 € H.T.,
- Durée du marché : 30 mois, comprenant, à titre prévisionnel, 7 mois d'études, 11 mois de travaux et 12 mois de garantie de parfait achèvement.

2°) de dire que les crédits nécessaires seront imputés au Budget 2024 de la Commune, chapitre 23, conformément à la délibération n°88/2023 du 6 décembre 2023 portant exécution budgétaire et continuité du service au titre de l'exercice 2024,

3°) d'autoriser M. le Maire à signer le marché tel que présenté.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

<b>Ne prennent pas part au vote :</b>	<b>Néant</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>Néant</b>
<b>Contre :</b>	<b>Néant</b>
<b>Pour :</b>	<b>28</b>

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

